

Formation Professionnelle

« Utiliser des outils informatiques pour optimiser le suivi de chantier »

Public visé : Architectes, Maître d'œuvre, Constructeurs, Artisans

Pré-requis : Aucun

Objectifs : Connaitre les outils informatiques permettant d'optimiser le suivi du chantier.

Programme :

1. La planification et le suivi de chantier : enjeux et intérêts des outils informatiques

- 1.1 Les enjeux de la gestion de projet et les différents aspects à traiter
- 1.2 Les outils informatiques et les différentes fonctionnalités attendues

2. Les logiciels de suivi de chantier sur tablette et smartphone

2.1 BATISCRIP

- Démonstration et découverte des fonctionnalités du logiciel
- Utilisation du logiciel (par les stagiaires) à partir d'une étude de cas
- Coût et matériel compatible

2.2 ARCHIREPORT

- Démonstration et découverte des fonctionnalités du logiciel
- Utilisation du logiciel (par les stagiaires) à partir d'une étude de cas
- Coût et matériel compatible

2.3 Les autres outils disponibles sur le marché

- Présentation, mode de fonctionnement, matériel compatible
- Avantages et inconvénients, coût
- Retours d'expériences

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, photos
- Etude de cas
- Mise en situation

Moyens d'évaluation :

Evaluation à partir de la mise en situation

Moyens Techniques :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
Logiciels en version école

Formateur :

Martial CHEVALIER : certifié CEPH A, expérimenté en conception et AMO de bâtiments passifs.

Informations pratiques :

Lieu *: Centre de formation TY eco² - Zone Artisanale de la Touche - 35890 BOURG DES COMPTES

Durée : 7 h (1 jour)

Tarifs : Gérants non-salariés -> FIFPL : 300€ HT et 360€ TTC

Salariés -> OPCO EP : 350€ HT et 420€ TTC (Formation labellisée par la Branche Architecture)

Autres OPCO (OPérateurs de Compétences) ou FAF (Fonds d'Assurance Formation)

-> tarifs sur demande de devis

* Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'opérateur de compétence de la branche »